



ANGLICAN  
DIOCESE OF QUEBEC

DIOCÈSE  
ANGLICAN DE QUÉBEC

**À:** Clergé, marguilliers(ères) et ministres laïcs  
**DE:** Mgr Bruce Myers  
**DATE:** Mercredi le 11 mai 2022  
**OBJET:** Mise à jour des protocoles reliés à la COVID-19

---

Alors que la situation concernant la pandémie de COVID-19 continue de s'améliorer à travers la province, le gouvernement du Québec a procédé à l'assouplissement progressif de la plupart de ses restrictions pandémiques, y compris celles s'appliquant aux lieux de culte. Il sera maintenant laissé à notre propre jugement d'essayer de trouver l'équilibre entre « l'apprentissage de la vie avec le virus » et la mise en place de conditions aussi sécuritaires et accueillantes que possible pour tout le monde, y compris ceux et celles qui sont encore particulièrement vulnérables à la COVID-19. Voici donc des recommandations et directives mises à jour visant à atteindre cet équilibre dans les églises du diocèse de Québec.

**COUVRE-VISAGES :** À compter du **14 mai**, le port du couvre-visage ne sera plus obligatoire dans la plupart des lieux publics intérieurs du Québec, incluant les lieux de culte. Toutefois, le port du couvre-visage à l'église demeure recommandé pour les personnes vulnérables et les personnes âgées. Le choix de chaque personne de porter ou non un couvre-visage à l'église doit être respecté.

**COMMUNION :** La communion sous forme de pain et de vin peut à nouveau être offerte aux congrégations dans le cadre de célébrations eucharistiques. La communion sous l'espèce du vin doit être donnée selon les directives suivantes :

- Le vin doit être offert dans un calice en métal, la personne administrant le calice devant utiliser un purificateur pour en essuyer le bord après qu'une personne en ait bu, puis faire tourner le calice d'un quart de tour avant que la personne suivante ne reçoive le vin. Les recherches scientifiques démontrent qu'en suivant cette approche séculaire, le risque de transmission d'un virus par le partage d'un calice est extrêmement faible. À ce jour, il n'existe aucune preuve documentée de transmission d'une maladie par l'utilisation d'une coupe commune.
- L'intinction (les communiants trempant le pain dans le calice) est hautement insalubre et donc interdite. Les communiants qui sont mal à l'aise de boire à la coupe commune doivent être assurés que la plénitude du sacrement de la sainte communion peut être reçue dans chacun des éléments du pain ou du vin, et qu'ils ou elles peuvent donc recevoir la communion sous la forme du pain uniquement. De même, une personne intolérante au gluten peut également recevoir la sainte communion uniquement sous forme de vin.

Les personnes souhaitant recevoir l'eucharistie peuvent à nouveau le faire en s'approchant de la rampe de communion; les officiants(tes) n'ont plus à offrir la communion aux gens assis à leur place.

Les officiants(tes) de l'eucharistie peuvent également reprendre leurs pratiques habituelles à l'autel, y compris la présence d'un servent de messe et le chant de la prière eucharistique. Les officiants(tes) doivent toujours se laver les mains dans un lavabo, avec de l'eau, immédiatement avant la prière eucharistique. Un désinfectant pour les mains peut également être utilisé.

**LECTEURS / PRIÈRES DES FIDÈLES :** Plusieurs personnes peuvent maintenant faire la lecture des textes de la Bible et des prières des fidèles à partir du même lutrin et/ou microphone.

**ASSIETTES/PANIERS D'OFFRANDE :** Au moment de l'offertoire, les paniers ou assiettes d'offrandes peuvent maintenant être utilisés comme auparavant.

**ÉCHANGE DE LA PAIX :** Lors de l'échange de la paix pendant la liturgie eucharistique, il est encore recommandé d'éviter les contacts physiques. Un léger salut de tête empreint de respect est une façon simple et tout à fait appropriée de partager, sans contact, la paix du Christ avec les autres membres de l'assemblée.

**PRIÈRES EN LIGNE À LA MAISON :** Tous ceux et celles qui, pour toute raison que ce soit, sont dans l'impossibilité d'assister en personne aux cérémonies du culte, peuvent toujours se joindre aux *Home Prayers*, disponibles en ligne (en anglais) à tous les dimanches à 16h, heure de l'Est, à partir de la page Facebook du diocèse ([facebook.com/AnglicanQuebec](https://facebook.com/AnglicanQuebec)).

**VARIA :** De multiples autres pratiques de culte « en présentiel » qui avaient été mises en suspens au début de la pandémie - par exemple les processions, le partage des livres de chant, des livres de prière et des feuillets - peuvent reprendre comme auparavant.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes, n'hésitez pas à entrer en contact avec moi ou avec l'archidiacre Edward Simonton ([esimonton@quebec.anglican.ca](mailto:esimonton@quebec.anglican.ca)).